

**Extrait des
délibérations**
à la Commission permanente

**Séance du lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-11-1**

**CONTRATS DEPARTEMENTAUX - FONDS DE DEVELOPPEMENT ET
D'ATTRACTIVITE - BISCHHEIM**

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-9, L. 1111-10 I, L.3211-1,
- VU la délibération n°CD/2016/157 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 8 décembre 2016 relative aux orientations stratégiques de la politique publique départementale du développement et de l'animation territoriale,
- VU la délibération n°CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 20 mars 2017 relative aux modalités de gestion du Fonds d'attractivité et de développement, du fonds d'innovation territoriale et du fonds de solidarité communale, modifiée
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du conseil de la Collectivité européenne d'Alsace N° CD-2021-3-1-1 du 15 février 2021 relative au budget prévisionnel de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission territoriale Eurométropole de Strasbourg en date du 18 mai 2021,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) aux projets d'extension d'un accueil périscolaire attenant au groupe scolaire At Home et de création d'un tiers lieu multimodal « le sapin vert » portés par la Commune de Bischheim ;

- Dit que, dans le cadre de ses compétences, la CeA mobilisera son ingénierie en faveur de ces deux projets en accompagnement et conseil auprès de la commune de Bischheim, en vue d'adapter ses équipements publics aux besoins des habitants, en écho aux enjeux alsaciens ;

- Attribue, au titre du fonds de développement et d'attractivité, deux subventions d'investissement d'un montant total de 1 169 460 € à la Commune de Bischheim pour les projets d'extension d'un accueil périscolaire attenant au groupe scolaire AT Home et de création d'un tiers lieu multimodal « le sapin vert », répartie comme suit :

- une subvention de 694 460 € pour l'extension de l'accueil périscolaire attenant au groupe scolaire At Home, représentant 20% de l'assiette éligible établie à 3 472 300 € HT
- une subvention de 475 000 € pour la création d'un tiers lieu multimodal « le sapin vert » représentant 15% de l'assiette éligible établie à 3 166 750 € HT ;

- Prélève les crédits correspondants sur l'opération P063O010 (204-2324-331) ;

- Précise que les modalités de versement des subventions sont détaillées dans la convention financière à conclure avec la Commune de Bischheim par dérogation à l'article 5b du Règlement Budgétaire et Financier et application du Règlement des Contrats départementaux ;

- Approuve la convention partenariale relative à ces deux projets, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de Bischheim jointe en annexe à la présente délibération ;

- Approuve la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de Bischheim pour permettre le versement des deux subventions précitées, jointe en annexe à la présente délibération ;

- Autorise le Président à signer lesdites conventions.

M. Jean-Louis HOERLE, en sa qualité de maire de Bischheim, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité